



الشركة الوطنية للإذاعة والتلفزة
 ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵔⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵢⵜ
 Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

DECISION DE RECRUTEMENT

Réf: 05/22/A.A/vér.pad.laa

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;
- Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;
- Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété;
- Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf: GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° 05/22/A.A.Laa est lancée pour le recrutement de deux (02) Vérificateurs PAD ayant les conditions requises suivantes :

| Poste | Nombre | Formation /Diplôme | Niveau d'études | Option /Spécialité | Expérience exigée |
|------------------|-----------|--------------------|----------------------|--|---|
| Vérificateur PAD | 02 postes | Licence | BAC+3 ou BAC+4 | <ul style="list-style-type: none"> - Journalisme ; - Sciences Economiques ; - Sciences Sociales ; - Sciences Politiques ; - Sciences Juridiques ; - Littérature ; - Information ; - Communication. | Minimum 2 ans dans le domaine audiovisuel |

Article 2 : Principales missions

Le Vérificateur PAD est le garant de la qualité technique et de la moralité des programmes destinés à la diffusion de la chaîne dans le respect de la ligne éditoriale. Il est ainsi chargé de :

- Visionner les programmes produits en interne ou provenant de l'extérieur pour détecter les défauts techniques (image et son) ;
- Relever les scènes pouvant porter atteinte à la morale, à la religion ou de façon générale à la sensibilité des téléspectateurs ;

Article 3 : Compétences requises

Le Vérificateur PAD doit être doté des compétences suivantes :

❖ Techniques:

- Maîtrise des caractéristiques des signaux vidéo et audio, analogiques et numériques (niveaux, durées, normes, tolérances admises, signaux de tests);
- Maîtrise de l'interprétation de la qualité de l'image sur un moniteur correctement réglé (lumière, contraste, couleur) ;
- Maîtrise de l'interprétation de la qualité du son ;
- Maîtrise des réseaux, transfert des fichiers, utilisation des playlists ;
- Niveau pratique en montage ;
- Niveau pratique en l'anglais;
- Parfaite maîtrise du Hassania ;
- Intérêt prononcé pour l'actualité, les évolutions sociétales.

❖ Comportementales:

- Capacité de maintenir une attention visuelle et auditive constante en conservant le sens critique;
- Capacité de gérer le stress.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Les postes sont basés à Laâyoune.

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test écrit suivi d'un test oral et enfin d'un test pratique.
- La note du test écrit est éliminatoire. Seuls les candidats ayant eu une moyenne de 10/20 seront convoqués pour le test oral.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

Note Finale=

Note du test écrit*0,3 + Note du test oral*0,3 + Note du test pratique* 0,4

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

| TEST | SUJET | Barème | Langue | Durée de Test |
|---------------|---|---------|-------------------------------|---------------|
| TEST ECRIT | - QCM - Epreuve traitant un sujet d'actualité - Traitement d'un sujet en Hassania | Note/20 | Arabe et français et Hassania | 1 H 30 |
| TEST ORAL | 1) Présentation du parcours académique et/ou professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir | Note/20 | Arabe et français et Hassania | 20 minutes |
| TEST PRATIQUE | Analyser et étudier un reportage (Mise en situation). Vérification PAD d'un reportage (Mise en situation). | Note/20 | Arabe et français | 1 H |

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de 45 ans au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> pour pouvoir éditer le bulletin d'inscription.

Un dossier de candidature doit être envoyé par voie postale au siège de la SNRT sis à « 1, rue El Brihi, Hassan, Rabat 10000 » avec comme objet 05/22/A.A/vér.pad.laa .Le dossier doit remplir les conditions suivantes :

Le dossier doit contenir :

- Bulletin d'inscription sur la plateforme de recrutement de la SNRT.
- Un(1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie certifiée conforme du diplôme.
- Une (1) copie certifiée conforme de la CIN.
- Attestations et /ou certificats de travail justifiant le nombre d'années d'expériences exigées (2 ans minimum).

Les documents ci-dessous doivent être envoyés sous pli fermé portant la référence de l'opération et du poste, le nom et le prénom du candidat au verso de l'enveloppe.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions requises sera systématiquement écarté.

Le dernier délai pour l'envoi par voie postale du dossier de candidature est le ..14.FEV.2023

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faïçal LARACHCHI

Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision